



AMBASSADE DE FRANCE EN ARGENTINE

Pôle régional agricole de Brasilia

27 mars 2020

Mesures et impacts de la pandémie de coronavirus Covid-19

Spécificités des secteurs agricole, agroalimentaire et pêche en Argentine

Résumé

589 cas et 13 décès au 26 mars. Frontières fermées aux étrangers non-résidents. Suspension de tous les transports en commun internes. Confinement obligatoire sur l'ensemble du territoire.

Absence de restrictions à la circulation des marchandises.

Le gouvernement a annoncé le 17 mars un paquet d'assistance financière d'environ 5 Mds€. Néanmoins, la restructuration de la dette du pays prend du retard et le risque pays atteint désormais un niveau supérieur à celui qui était atteint en novembre 2001, juste avant le défaut.

Les secteurs agricole, agroalimentaire et pêche sont exemptés de confinement.

Contexte général

Au 26 mars, 589 cas confirmés et 13 décès, majoritairement dans la province de Buenos Aires. De nombreux français encore sur le territoire, avec des difficultés pour rejoindre la capitale.

Depuis le 20 mars un **confinement est obligatoire sur l'ensemble du territoire** avec proclamation de l'état d'urgence sanitaire. Le gouvernement envisage d'interrompre les rapatriements d'Argentins depuis l'étranger sauf pour les cas prioritaires (personnes de plus de 65 ans, problèmes de santé, etc.). Cela laisse craindre une fermeture prochaine de l'aéroport international d'Ezeiza. Le gouvernement a annoncé la construction de 8 modules hospitaliers dans différentes provinces afin d'augmenter de 560 places la capacité en lits d'accueil et de soins.

Restrictions aux frontières pour les personnes

Fermeture des frontières pour 15 jours à compter du 16 mars, sauf pour les Argentins et les résidents. **Suspension jusqu'au 12 avril des vols** en provenance des pays à risque (dont UE). Mise en **quatorzaine** des passagers arrivés dans les 14 derniers jours en provenance de ces pays.

Suspension de tous les transports en commun intérieurs (avions, trains, bus) jusqu'au 31 mars. Il reste quelques vols spéciaux de la compagnie nationale *Aerolineas Argentinas*, mais elle va les interrompre sous peu. Seules les personnes munies d'un billet d'avion vers l'étranger sont autorisés à se déplacer à l'intérieur du pays. Des solutions d'acheminement interne par la voie terrestre sont élaborées par l'ambassade de France en Argentine pour les ressortissants français.

Pour tout complément, consulter la [foire aux questions](#) de l'ambassade de France en Argentine et la [fiche de conseil aux voyageurs](#). De plus, une [cellule téléphonique](#) spécifique a été mise en place.

Circulation des marchandises

Aucune mesure de restrictions ou de contrôles spécifiques n'a été prise par les autorités argentines à l'encontre des importations ou exportations de marchandises. Aucune difficulté logistique spécifique signalée. Il est à noter que la fermeture des frontières argentines jusqu'au 31 mars pour les étrangers non-résidents **ne s'applique pas dans le cas de flux de marchandises.**

Problématiques spécifiques à certaines filières agricoles

Aucune problématique spécifique signalée à ce jour.

Mesures transversales de soutien à l'économie

Le gouvernement a annoncé plusieurs mesures pour atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie argentine. Il s'agit d'un **paquet d'assistance financière d'environ 5 Mds€** qui doit impliquer le secteur financier privé (des mesures de la banque centrale devraient venir dans les prochains jours).

AMBASSADE DE FRANCE EN ARGENTINE

Pôle régional agricole de Brasilia

27 mars 2020

- **Facilités exceptionnelles de crédit** pour un total d'environ 4,5 Mds€ à bas taux (26% annuels pour un taux directeur à 38%), afin de financer les salaires et les capacités productives.
- Facilités de crédit spécifiques pour **soutenir la production** de produits alimentaires, médicaux et d'hygiène et les solutions de télétravail (360 M€), ainsi que le secteur industriel (43 M€).
- **Contrôle des prix renforcé** sur certains produits alimentaires et d'hygiène pendant 30 jours (sur la base de prix de référence au 6 mars).
- Allocation supplémentaire d'environ 1,4 Md€ au budget d'investissements publics.
- Réactivation du programme de **soutien à la consommation** « Ahora 12 » (paiement en plusieurs tranches à taux subventionnés), ciblé sur les achats en ligne.
- **Contrôle des exportations d'équipements et produits médicaux.**
- **Report du paiement d'impôt** pour les PME.
- Participation de l'Etat aux **charges patronales** pour certaines entreprises en situation critique.
- Paiement de **primes exceptionnelles** d'environ 43 € aux personnes percevant la retraite minimale et aux bénéficiaires de l'allocation universelle par enfant.

Par ailleurs, le processus de restructuration de la dette argentine qui était engagé est mis à mal. Certains experts indiquent que le gouvernement envisagerait désormais de présenter son offre aux créanciers au cours de la première semaine d'avril, avec retard d'un mois par rapport au calendrier initial. Cette nouvelle, additionnée de l'incertitude ambiante sur les marchés financiers joue en défaveur de l'Argentine dont les titres s'échangent à des parités avoisinant les 30% de leur valeur faciale. Le risque pays dépasse les 3 500 points, un niveau supérieur à celui de novembre 2001, juste avant le défaut.

Mesures spécifiques de soutien au secteur agricole et agroalimentaire

Certaines mesures économiques concernent notamment le secteur de l'alimentation. (contrôle des prix, soutien à la consommation). **Le secteur agricole et agroalimentaire est exempté de l'obligation de confinement.**

Autorisation temporaire des mouvements de bovins entre établissements n'ayant pas terminé leur campagne de vaccination 2020 contre la fièvre aphteuse (résolution SENASA 288/2020). Cette disposition ne s'applique qu'aux animaux ayant déjà reçu leur primo-vaccination. Elle est applicable jusqu'au 31 mars et pourra être prorogée en fonction du délai de fin de quarantaine liée au COVID -19.

L'INTA avec son réseau de laboratoires appuie l'Institut Malbrán dans la réalisation de tests de détection du COVID-19.

Des producteurs de bioéthanol de Santa Fe, Córdoba et San Luis ont donné 150 000 L de leur production aux gouvernements de leurs provinces pour la production de gel hydro-alcoolique.

Suspension jusqu'au 2 avril des activités des ports céréaliers de la commune de Timbúes (Sud de la province de Santa Fe), avec interdiction d'entrée de camions. Cette mesure affecte les sites des entreprises Renova, Dreyfus, Cofco, ACA et AGD, qui l'ont d'ailleurs vivement contestée.

Mesures spécifiques de soutien au secteur de la pêche

Certaines mesures économiques concernant notamment le secteur de la pêche. (contrôle des prix, soutien à la consommation). **Le secteur de la pêche est exempté de l'obligation de confinement.**

Mesures spécifiques de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire

Aucune mesure spécifique annoncée.

Mesures de gestion de la main-d'œuvre

Aucune mesure spécifique de type prêt de personnel, formations, etc...